

**MAIRIE**  
**de**  
**CROISY SUR EURE**

**DELIBERATION**  
**REUNION DE CONSEIL DU 10 AVRIL 2015**

Le dix avril deux mil quinze, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

**Étaient présents :** L. Baudry, M. Boucher, JF. Carrière, M.A. Le Bournault, H. Moinet, J. Sabourin,  
**Pouvoirs :** A. de Lavilléon a donné pouvoir à J. Sabourin, J. Taccoen a donné pouvoir à MA. Le Bournault, C. Garreau a donné pouvoir à JM. de Monicault  
**Était absente :** E. Labarre

J. Sabourin a été nommé secrétaire

**Date de convocation :** 3/04/15

**Date d'affichage :** 3/04/15

**Nombre de conseillers en exercice :** 11

**Nombre de conseillers présents :** 7

**Nombre de votants :** 10

**1) approbation du compte rendu du 6 mars 2015 : approbation à l'unanimité**

**2) Évolution du budget ; nouvelles informations**

- la DGF de 15 200€ a été annoncée officiellement. La diminution est donc de 24 % au lieu de 10 % annoncés sur les dotations d'Etat 2014
- la taxe de péréquation est de 2500 € et correspond à la somme indiquée au budget primitif
- Le calcul de notre potentiel fiscal demande également des explications.

Le conseil demande au maire de faire un courrier à Monsieur le Préfet afin d'obtenir des explications précises des calculs de ces chiffres.

**3) Décision modificative n° 1**  
**compte 673 + 4592 €**

**4) Scolaire arrêt de bus Boursin**

La CAPE a donné son accord par courrier pour un arrêt du bus scolaire desservant l'école de Ménilles à l'arrêt Boursin. Elle indique également la suppression de l'arrêt de l'église.

Le conseil donne bien évidemment son accord. La suppression de l'arrêt de l'église doit être analysée. Il faut avant toute décision préconiser l'arrêt qu'il faut supprimer (église ou rond-point du Messie).

La carte de transport passera à 80€ (au lieu de 60€) l'an prochain. Le conseil prend note. Il faudra bien évidemment analyser les conséquences sur le portefeuille des familles et sur le budget de la commune... compte tenu que le CCAS rembourse à moitié la part des transports des familles.

Le CCAS devra prendre une décision avant le mois de juin sur le renouvellement du remboursement pour la prochaine année scolaire. Les inscriptions à la CAPE pour obtenir les cartes de transport scolaire doivent en effet être faites avant le 1er juillet faute de quoi une amende sera due par les familles retardataires.

#### **5) Délibération achat de la propriété à l'EPFN.**

Suite au dernier conseil, le maire a signifié à l'EPFN l'intention de la commune de racheter la propriété Levannier au 17. Route de Menilles. L'EPFN nous a donc informé des conditions de cette cession :

- Elle est prévisionnelle et fixée au 15 avril valable pour 3 mois.
- Le calcul de prix est fixé à 152 929.42 €TTC
- Les diagnostics devront être réalisés à notre charge. Après information, tous les diagnostics effectués lors de la vente LEVANNIER / EPFN sont encore valides à l'exception du diagnostic plomb (montant 148 €) réalisé la semaine dernière suite à la demande du maire.
- L'EPFN demande de délibérer sur cet achat.

Après délibération le conseil décide à l'unanimité son accord pour l'achat de la propriété située au 17 route de Ménilles (parcelles cadastrées AB 249) pour un montant d'acquisition de 152 929.42 € TTC. Il donne au maire le pouvoir de signer l'acte d'achat et tout engagement financier pour cet achat auprès du notaire. (Maitre Gomez à Pacy sur Eure)

#### **6) Avancement projet extension mairie et création atelier**

L'ensemble de ces actions font suite à la délibération du conseil du 06 mars 2015.

Une commission Travaux s'est tenue le 31 mars 2015 pour proposer des modifications au projet en vue de diminuer le coût des travaux. Celles-ci ont été approuvées par les membres participants. Les modifications dans leur ensemble concernent (voir en annexe les plans modifiés)

Le conseil valide les modifications du projet qui vont vers des diminutions de coûts des travaux. Le conseil prend note de toutes les modifications du projet. Sur l'aspect technique, il approuve ces modifications, mais demande un nouveau chiffrage pour savoir piloter les entreprises. Il prend aussi note du planning qui sera bien évidemment suivi par la commission travaux.

#### **7) Demande de subvention à la Comité d'Agglomération des Portes de l'Eure**

Le maire expose au conseil la possibilité d'aides financières apportées par la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure pour la restauration du bâti ancien ayant une valeur patrimoniale. Il propose donc de rédiger un dossier de demande au titre de la restauration de la propriété située au 17 route de Ménilles destinée à l'accueil et l'installation des nouveaux bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces subventions vont de pair avec les aides apportées par la souscription de la fondation du patrimoine pour la restauration du patrimoine local.

Le conseil après délibération vote à l'unanimité cette démarche et demande au maire de constituer le dossier ; il lui donne pouvoir de signer tous les documents relatif à cette requête auprès des services de la CAPE.

### 8) Compte rendu de la commission environnement-fleurissement

Le maire fait part de l'avancement des actions programmées à la réunion du 08 janvier et reprises lors de la réunion de commission du 1<sup>er</sup> Avril : la commission estime qu'il ne faut pas aller trop vite dans les créations nouvelles. Entre autres pour les aménagements paysagers du Haut Croisy, il est nécessaire de réfléchir à la planification des travaux et de respecter ceux programmés en janvier. . Des tâches importantes régulières sont à privilégier dans les travaux quotidiens d'entretien de la commune (comme les bâtiments et mobiliers urbains, l'entretien de la voirie, le balayage, l'arrosage et le nettoyage des caniveaux...).

Le conseil prend note de tous les commentaires et approuve toutes les actions réalisées. Il prend aussi note du planning qui sera bien évidemment suivi par la commission environnement et des modifications d'orientation qui seront exposées si nécessaire au conseil municipal. La prochaine étape est la plantation des jardinières et des massifs.

### 9) Lancement de procédure pour l'aménagement du travail du personnel

Suite à l'accident du travail de Jean Philippe Boucher, la cellule Aménagement et Reclassement a donné son accord pour subventionner à 90%, voire 100% le matériel suivant :

Quoi	Pourquoi	Compensation du handicap
Harnais trompe d'éléphant	Réduire le poids du taille-haie	100 %
Gyrobroyeur	Débroussailler les bas-côtés à l'aide du tracteur au lieu de manuellement actuellement	90 %
Balayeuse déneigeuse manuelle	entretien de la voirie et des	100%
Système de balayage et de déneigement compatible avec le tracteur en service	bas -côtés	90 %
Gants antivibrations	Absorber les vibrations lors de l'utilisation des machines	100 %

, le

Les devis concernant ces matériels confirment les coûts d'acquisition suivant :

- Le broyeur : environ 5000 €
- la balayeuse : environ 4500 €
- les gants : environ 500 €

Les questions portent sur le financement ; le maire et le 1er adjoint insistent sur le fait que ce matériel sera très utile au personnel et ne nous coutera que 10% du prix pour le gyrobroyeur. (pour la balayeuse, prix intégralement pris en charge par le FIPFHP) ; Cela permettra de faire certain travaux que nous ne pourrions pas faire dans des conditions de sécurité et de travail correct.

Le conseil après délibération donne son accord pour faire réaliser les devis précis des matériels et rédiger le dossier de demande d'aide par le FIPFHP. Il donne au maire un accord pour la signature de ces demandes et l'envoi du dossier au FIPFHP

## 10) Délibération sur la convention pour occupation domaniale de GrDF

Le projet « Compteurs Communicants Gaz » est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;
- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations. La solution technique choisie par GrDF permet de répondre à toutes les situations de demande de données de la part des consommateurs :  
Selon la réglementation décidée : la possibilité de données globales anonymes par immeuble ou par quartiers pour le suivi des politiques énergétiques territoriales ;
- L'offre de base, sans surcoût pour le consommateur : une information mensuelle sur leur consommation, en kWh et en euros, via les fournisseurs ;
- Pour les consommateurs qui le souhaitent : la mise à disposition sans surcoût des données quotidiennes, en kWh, sur le site internet du distributeur (cf délibération CRE du 21 juillet 2011), par la création d'un compte internet. Sous réserve de l'accord du consommateur, GrDF est prêt à transmettre ces données à tout prestataire auprès duquel le consommateur aurait souscrit un service de suivi de consommation multi-fluides ;
- La possibilité de données horaires en kWh pour les consommateurs qui le souhaiteraient, ce service étant souscrit via les fournisseurs ;
- a possibilité pour le consommateur qui souhaite encore plus de données, plus proches du temps réel, de venir brancher gratuitement son propre dispositif de télérelevé sur le compteur GrDF ; D'un point de vue technique, la mise en oeuvre de ses nouveaux services nécessite :
- Le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz existants ;
- L'installation sur des points hauts (ci-après « Sites ») de 15 000 concentrateurs (ci-après « Equipements Techniques ») ;
- La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour ainsi recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes, les transformer en kWh (calcul de l'énergie) et les publier aux fournisseurs et aux consommateurs, en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

L'Hébergeur est une personne publique qui est propriétaire, dans son domaine public et/ou privé de Sites pouvant accueillir les Equipements Techniques de GrDF.

L'opération se déroule en deux temps : GrDF sélectionne d'abord, avec l'accord de l'Hébergeur, un certain nombre de sites qui présentent des caractéristiques propices à l'installation d'un concentrateur. Dans un second temps, après des démarches qui sont indiquées dans la convention d'hébergement, les sites d'installation sont définitivement arrêtés. Les parties signent alors une convention particulière sur ces sites.

Les Parties se sont rapprochées afin de déterminer dans la présente convention les modalités et conditions de l'hébergement des Equipements Techniques de GrDF sur les Sites de l'Hébergeur.

Compte tenu de ces explications,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;  
Le conseil approuve les termes de la convention à intervenir avec la société GrDF, et donne pouvoir de signer la convention entre la commune et GrDF, pour l'installation des ces récepteurs –émetteurs destinés à gérer les consommations.

## 11) Questions et informations :

Poteau d'éclairage renversé par une voiture (RD 65 en face du BECHET) prise en compte par l'assurance une franchise de 136 € est à notre charge.

Le conseil après délibération donne son accord pour :

- réaliser les travaux et le remplacement du poteau d'éclairage,
- faire acte du remboursement par l'assurance dont 138 € de déduction de franchise
- poursuivre les investigations de l'enquête en cours pour le délit de fuite du conducteur ayant provoqué l'accident

## 12) Rappel du programme festivités à venir (comité des fêtes)

CARNAVAL DES ENFANTS.

Dimanche 12 Avril - 14h30

JOURNÉES DE PRINTEMPS.

Samedi 11 et Dimanche 12 Avril

CONCOURS DE PÊCHE.

Dimanche 19 Avril - 7h30

CONCERT dans L'EGLISE DE CROISY.

Dimanche 24 mai à 16h00

COURSES DE VÉLO.

Dimanche 31 Mai - de 8h à 18h

DÉJEUNER SUR L'HERBE

Dimanche 28 Juin - de 12h à 18h

signatures :

JM de Monicault

L. Baudry

M. Boucher,

JF. Carrière,

C. Garreau  
pouvoir à JM. de Monicault

E. Labarre  
Absente

A. de Lavilléon  
pouvoir à J. Sabourin

M.A. Le Bournault

H. Moinet,

J. Sabourin,

J. Taccoen  
pouvoir à MA. Le Bournault